

Compte-rendu du Conseil d'établissement du 7 avril 2015

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : Mme Droszewski, M. Sauzet, Mme Reynaud, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. El Khalki, M. Gagnaire, Mme Larribe, M. Mastalski, M. Messin, M. Schmitlin

Parents d'élèves : M. Brancourt, M. Peyron, Mme Rigaudy, Mme Simon-Oikawa

Elèves : Melle Ando-Bourguet, M. Rigaudy

Invités : M. Séguéla,

Sont excusés: M. Peyroles, M. Pothier, M. Consigny, Mme Davenet--Inuzuka, M. Delmas

Désignation des secrétaires de séance : Mme Patricia Reynaud, proviseur adjoint en tant que secrétaire et Mme Larribe en tant que secrétaire adjoint.

Adoption de l'ordre du jour

Les représentants des personnels enseignants du 1er degré nous ont adressé une demande d'amendement du calendrier scolaire adopté lors de notre séance du 27 novembre. Trois documents ont été adressés à leur demande aux membres de ce conseil, à cet effet. Ce sujet pourra être traité en point 5.

Ordre du jour proposé:

Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la dernière réunion
2. Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école et du conseil du second degré
3. Projet d'établissement 2014-2017 : bilan d'étape des actions liées au projet d'établissement.
4. Carte des emplois
5. Demande d'amendement du calendrier scolaire 2015-2016
6. Questions diverses

VOTE *adoption de l'ordre du jour*

Pour: 17 / **Contre :** 0 / **Abstention :** 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

1. Adoption du PV de la dernière réunion

Les représentants des personnels enseignants du 1er degré nous ont adressé une demande de modification d'un passage du PV, au titre du point relatif à l'examen du calendrier 2015-2016.

Au lieu de :

“Un échange assez long suit. Les représentants des enseignants font d'autres propositions mais, après un débat qui n'a pu déboucher sur une solution consensuelle, une proposition finale émanant des représentants de l'administration est soumise au vote.”

Deviendrait :

“Un échange suit. Les représentants des enseignants font d'autres propositions mais le rythme imposé au débat ne permettant pas de déboucher sur une solution consensuelle, seule la proposition émanant des représentants de l'administration est soumise au vote.”

M. le Proviseur remarque que le CR a été réalisé conjointement par Mme le Proviseur adjoint et un représentant des personnels enseignant, M. Mastalski. La modification proposée peut cependant être intégrée sous réserve de rajouter “de leur point de vue” car il s'agit d'un avis sur le rythme du débat.

Le passage serait modifié comme suit :

“Un échange suit. Les représentants des enseignants font d'autres propositions mais le rythme imposé au débat, de leur point de vue, ne permettant pas de déboucher sur une solution consensuelle, seule la proposition émanant des représentants de l'administration est soumise au vote.”

VOTE adoption du PV de la dernière réunion ainsi modifié

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

2) Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école et du conseil du second degré

Ces synthèses sont présentées par le DAF, secrétaire général de la fondation, le directeur du primaire et le proviseur adjoint.

- **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni le 9 mars dernier et a été présidé par la directrice de l'AEFE, Madame Hélène Farnaud-Defromont.

Les modalités financières des voyages scolaires ont été arrêtées. Un point a été effectué sur les travaux prévus à l'été 2015.

Le C.A. a enfin adopté le budget 2015 qui a été construit sur la base des grandes orientations budgétaires adoptées en octobre dernier.

- **Conseil d'école**

L'objet du deuxième conseil d'école a porté sur une synthèse des projets pédagogiques -- passés, en cours et à venir -- qui témoignent de la richesse de notre établissement.

- **Conseil du second degré**

Le conseil du second degré s'est réuni le mardi 3 février 2015.

Un point a été fait sur les calendriers des examens blancs et des procédures d'orientation pour le 2ème trimestre.

Nous avons également abordé la question de la nouvelle organisation des RIPP.

Et enfin pour le volet vie scolaire il a été question du projet éducatif qui sera mis en place à la rentrée 2015, avec notamment la création du CVL.

3) Projet d'établissement 2014-2017 : bilan d'étape des actions liées au projet

Axe 1 - Maîtriser les langues maternelles et étrangères

- Mise en place des formations au TOEFL et au DELE (l'examen aura lieu le vendredi 24 mai au lycée - 8 élèves inscrits de seconde et de première)
- Formation d'enseignants aux certifications DELF (Mme Jaffrès et Mme Aoba). La formation est offerte par l'Institut Français.
- Poursuite du soutien Flsco pour un groupe de 5 élèves de la 6e à la 3e.
- Travail sur la maîtrise de la langue française dans le cadre de l'AP de 6e (atelier de théâtre, écriture de chansons)
- Mise en place à la rentrée 2015 de la section orientale japonaise pour les élèves de LV1 bis qui entreront en classe de 4e
- Montée de l'anglais renforcé en classe de 4e
- Echange avec l'American School à Singapour du 13 au 20 mars 2015 pour les élèves de la section euro
- Echanges avec des écoles japonaises : collège Koyo (3e), école Caritas (6e), lycée Kitazuno (2nde), lycée Keio (1ère)

Axe 2 - Apprendre autrement, sports, sciences, arts et culture au service de l'approfondissement des apprentissages

- Rencontres et spectacles : Les ailes d'André, Jean Rouaud, Paul Thiès, Cécile Martinat (INSERM), Nathalie Costedoat (CNES), conférence sur les énergies renouvelables (service scientifique de l'Ambassade), Emmanuel Macron, ministre de l'économie.
- Mise en place de l'EIST à la rentrée 2015
- Sorties scolaires : Exposition sur l'impressionnisme, visite de BNP Paribas, spectacle Bunraku, exposition Tim Burton, musée en plein air d'Hakone.
- Rencontres sportives, championnats de basket, de foot, d'athlétisme.
- Semaine des mathématiques : concours, rallye, olympiades, rencontre avec Ramla Abdellatif, chercheur en mathématiques.
- Semaine de la Francophonie : concours de la Jeune Poésie, concours "Dis-moi dix mots". Site Internet dédié
- Semaine des Sciences : 1ère édition, de la petite section à la cinquième
- Sélection équipe de rugby (CM1 et CM2) pour les championnats d'Asie qui se dérouleront à Shanghai en mai.

Axe 3 - Accueillir, éduquer, accompagner

- Réunions de la conférence des délégués
- Clubs dans le cadre du FSE : création littéraire, robotique, badminton, club humanitaire, musique
- Conférence sur les produits stupéfiants en partenariat avec la police de Kita-Ku
- Nettoyage des salles de classes par les élèves avant les périodes de vacances
- Nettoyage du quartier régulier par les classes de primaire
- Conférences sur l'orientation
- Mise en place de PPS (Projets personnalisés de scolarisation)
- Mise en place des PAP (Plan d'accompagnement personnalisé à destination des élèves "dys")
- Journée de la défense et du citoyen
- Elaboration des menus du mois de mai par les élèves de 5^e avec l'aide des professeurs de SVT.

Axe 4 - Ouvrir le lycée sur son environnement

- Salon de l'étudiant le 18 février
- Stage d'observation en entreprise pour les élèves de 3^e du 9 au 13 mars
- 3ème édition d'Ambassadeurs en herbe : 2 finalistes iront à Paris en mai, Emmanuel Pothier et NamiFujisaki-Brillaud, défendre les couleurs du LFIT.
- Course de Noël au primaire à dimension solidaire (ONG Nadia)
- Course de la Paracup à dimension solidaire (création de lieux d'accueil pour des familles d'enfants hospitalisés).

4) Carte des emplois

Les demandes transmises à l'AEFE à la suite de notre conseil d'établissement du 7 octobre (2 postes de RE2) ont été satisfaites à moitié, le Comité Technique du 03.03.2015 ayant tout récemment validé l'ouverture d'un poste de résident (RE2 lettres).

Nous sommes satisfaits de cette création.

Le poste concerné a été pourvu lors de la CCPL du 16 mars et attribué à Mme Larribe.

M. Messin remarque que les postes de TNR sont accordés parcimonieusement par l'AEFE et s'inquiète de savoir si la demande sera reconduite pour le collègue d'histoire- géographie.

Le proviseur se satisfait de savoir que les postes de résidents sont attribués en nombre important dans la zone Asie. La demande sera renouvelée.

5) Demande d'amendement du calendrier scolaire 2015-2016

Trois projets ont été présentés par les représentants des enseignants du 1er degré. M. le Proviseur rappelle la règle qui fonde l'élaboration des calendriers :

- 36 semaines
- Soit 180 jours

La proposition de calendrier votée au CE du 27 Novembre est conforme à cette règle

Le proviseur donne la parole aux représentants des personnels du premier degré afin qu'ils commentent et explicitent leurs trois propositions d'amendement. Il propose ensuite de passer au vote. Le projet qui obtiendra le plus de voix sera considéré comme adopté et transmis à notre IEN. Il rappelle également que lors de la réunion qui s'est tenue au mois de décembre suite au CE du 27 novembre les représentants des personnels étaient d'accord pour présenter un amendement pour ajouter la journée du mercredi 3 novembre aux vacances de Toussaint. Les représentants du personnel du premier degré précisent que, selon eux, l'accord ne portait pas sur un amendement précis comme le dit la direction, mais sur la possibilité de déposer un amendement sur une journée, permettant de proposer un calendrier à 179 jours. La journée du mercredi 3 novembre était un exemple donné par la direction.

Les représentants du personnel tiennent à corriger une erreur qui s'est glissée dans les propositions d'amendement 2 et 3 : les jours vagues disparaissent ; il s'agit de jours fériés.

Les personnels du premier degré souhaiteraient que le CE se prononce pour la comptabilisation de la prérentrée dans le compte des jours travaillés, comme cela est le cas pour des calendriers d'autres établissements de la zone.

Le proviseur répond que la journée de prérentrée n'a jamais été comptée comme jour travaillé.

Les représentants des parents demandent ce que disent les textes.

Le proviseur renvoie à la circulaire de l'AEFE ; 180 jours ; les jours fériés sont comptabilisés dans ces 180 jours. Le texte ne précise pas le nombre de jours fériés qui sont très variables d'un pays à un autre.

L' IEN interrogée sur ce point a constaté que la moyenne sur la zone est de 3 à 5 jours. Au LFIT nous avons 6 jours fériés inscrits à notre calendrier, ce qui lui semble important.

Les représentants du personnel tiennent à corriger une erreur qui s'est glissée dans les propositions d'amendement 2 et 3 : les jours vagues disparaissent ; il s'agit de jours fériés.

Concernant l'amendement 1 leur objectif est de se rapprocher le plus possible de ce qui se fait en France et de respecter le rythme 7 semaines travaillées / 2 semaines de rupture pédagogique, comme indiqué dans le préambule du CR au sujet du calendrier voté en début de séance.

Avec l'amendement 2 l'objectif est d'éviter le surcoût sur les billets d'avion au 1^{er} juillet.

Mme Rigaudy intervient pour dire que cela n'est plus vrai.

Le proviseur fait remarquer concernant le 1^{er} amendement que les jours fériés accolés aux vacances ne peuvent être comptabilisés dans les 180 jours.

M. Gagnaire souhaite savoir quel texte énonce ce principe.

Le proviseur répond que cela n'est inscrit dans aucun texte mais que c'est le principe qui a toujours prévalu pour l'organisation des calendriers scolaires et que c'est un principe de bon sens.

Les représentants des personnels expliquent que dans d'autres établissements, cette année, des jours fériés accolés aux vacances ont été comptabilisés comme jours travaillés. M. HOUDOIN répond que la question est de savoir ce qu'il faut faire à présent. Ils ont présenté au directeur du primaire des textes qui montrent que la loi tend à autoriser à compter comme jour travaillé un jour férié accolé aux vacances.

M. Salama précise que les textes présentés ne s'appliquent pas aux établissements scolaires.

M. GAGNAIRE explique qu'une des bases du droit est que ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé.

Les représentants des personnels ont présenté au directeur du primaire des textes qui montrent que la loi autorise à compter comme jour travaillé un jour accolé aux vacances.

M. Salama précise que les textes présentés ne s'appliquent pas aux établissements scolaires.

M. Houdoin rappelle que les calendriers qui comptabilisaient des jours fériés précédents ou consécutifs à des vacances ne sont pas validés ou doivent être modifiés. M. Gagnaire explique que c'est pourtant le cas dans d'autres lycées français de la zone, ce que conteste M. Houdoin sur la foi des calendriers déjà validés par l'IEN, en affirmant que les représentants n'ont pas les bons calendriers et en présentant ensuite ceux déjà validés par l'IEN.

Pour autant selon M. Sauzet les instructions de l'AEFE de mars 2015 demandent à ne pas compter dans les vacances des jours fériés inclus dans les vacances.

M. Gagnaire indique que dans le cas qui intéresse le CE le jour férié n'est pas inclus dans les vacances mais les suit.

La Direction cite la circulaire de l'AEFE selon laquelle « Les jours fériés figurant dans une semaine de travail ne sont pas à décompter du total du volume horaire annuel. » La Direction affirme que cette semaine de rentrée de la Toussaint n'est pas une semaine de travail ce qui fait que le jour férié ne peut pas être comptabilisé dans les 179 jours proposés par l'amendement 1. A cela, M. GAGNAIRE répond que s'il ne s'agit pas d'une semaine travaillée, alors le personnel n'a pas l'obligation de venir travailler. M. HOUDOIN répond qu'on ne va pas raisonner par l'absurde. M. GAGNAIRE répond que la direction nous y force.

Les représentants des parents souhaitent savoir ce qui se passera si l'amendement voté est rejeté par l'IEN.

Le proviseur leur répond que dans ce cas-là le calendrier validé sera celui voté en novembre.

- Projet N°1

POUR : 8 CONTRE : 6 ABSTENTION : 4

- Projet N°2

POUR : 0 CONTRE: 8 ABSTENTION:10

- Projet N°3

POUR : 2 CONTRE : 3 ABSTENTION : 13

Le projet d'amendement 1 sera transmis en l'état à l'IEN pour validation.

6) Questions diverses

- **Questions des parents d'élèves:**

1. Devant les difficultés rencontrées en particulier par certains enfants encore peu francophones, ne serait-il pas possible que le lycée accepte la re-

création d'une structure d'aide aux devoirs de la part de parents bénévoles qui serait accueillie au sein de l'établissement ?

Il y a déjà des parents qui sont prêts à participer.

En effet, cette aide bénévole qui a été proposée dans le passé sur le site de Fujimi pourrait utilement être remise en place, en fonction des besoins recensés. Actuellement 5 élèves sont pris en charge au Collège dans le cadre du FLsco. Nous pouvons estimer qu'au total une dizaine d'élèves à ce niveau auraient besoin d'un renforcement en langue française.

Pour ce qui est du primaire, plus qu'une aide aux devoirs -il existe déjà les études- les difficultés rencontrées par nos élèves peu francophones étant liées à une exposition insuffisante au français, des activités de jeux seraient plus intéressantes et efficaces.

M. Brancourt souligne que les parents veulent proposer une structure totalement bénévole sans charge supplémentaire pour les familles, à la différence des études surveillées qui sont payantes.

Le proviseur indique qu'il n'est pas du tout opposé à cette action.

2. Y a-t-il des nouvelles au sujet d'une éventuelle visite de conseil pédagogique de M.Galan, chargé d'une mission d'inspection générale pour le japonais ?

Nous n'avons à ce jour reçu aucune nouvelle à ce sujet. Les services de l'AEFE ont été relancés à plusieurs reprises.

M Brancourt demande s'il ne serait pas possible de profiter d'un de ses voyages au Japon pour le faire venir au lycée ?

Le proviseur répond qu'une mission d'inspection ne peut se faire sans l'accord de l'AEFE. L'AEFE transmet la demande de l'établissement à l'Inspection Générale qui prend sa décision.

Le conseiller consulaire se demande s'il ne serait pas plus efficace de donner à l'AEFE les dates de la présence de M. Galan au Japon après les lui avoir demandées ? Cela permettrait d'économiser un billet d'avion et de gagner du temps, ce projet de la venue d'un chargé de mission d'inspection générale remontant à 2011.

Le proviseur rappelle encore une fois qu'il y a une procédure très claire à respecter et qu'on ne peut y déroger, que cette procédure est rappelée explicitement par l'AEFE chaque année : un établissement ne peut s'adresser directement à l'Inspection Générale. Il n'est pas envisageable de s'adresser officieusement à un Inspecteur Général comme le suggère le conseiller consulaire.

En revanche le conseiller consulaire peut suggérer à M. Galan de contacter l'AEFE et de proposer pour faire une mission d'inspection à Tokyo.

3. Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, la présence d'un enseignant agrégé de japonais ayant fonction de coordination pédagogique pour l'ensemble des enseignants de cette langue de l'établissement nous semble à envisager. Cette question ne pourrait-elle pas être remise à l'étude ?

Le proviseur rappelle que la question a déjà été posée lors du CE du 7 Octobre 2015.

La place du Japonais et la qualité de son enseignement sont des sujets très importants pour notre établissement. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du parcours Langues rénové de notre nouveau projet d'établissement, nous avons prévu, outre le renforcement de son enseignement en Maternelle et les parcours à dominante en cycle 3 élémentaire, l'introduction d'une section Langue orientale de la 4ème à la terminale symétriquement à notre section européenne de langue britannique, en plus de notre Section internationale Japonais.

La partie japonaise de notre projet Langue a naturellement été construite avec l'équipe pédagogique concernée, et notamment le coordonnateur du secondaire, M Asakura qui est secondé cette année par Mme Jaffrès qui bénéficie d'une décharge hebdomadaire de 2h pour le suivi notamment de l'enseignement du japonais JLE. Ce projet a été validé par l'IEN régional et l'AEFE.

Pour ce qui concerne la possibilité d'une demande d'ouverture d'un poste de RE2 Japonais agrégé, elle n'est pas illégitime, à terme, en effet. Pour autant nous avons souhaité, dans le contexte très contraint qui s'impose à l'AEFE (plafond d'emplois), donner cette année la priorité à la résidentialisation de collègues TNR déjà en poste dans l'établissement. En tout état de cause toute demande d'ouverture doit obtenir l'aval du service pédagogique de l'AEFE. La mission d'inspection générale que nous souhaitons voir conduite à Tokyo devrait, à cet égard, nous apporter une expertise précieuse dans la perspective de la rentrée 2016.

En conclusion si le volume horaire est suffisant et si les besoins sont avérés cette demande peut être traitée favorablement. En tout état de cause ce n'est pas le cas pour l'année scolaire 2015-2016. L'examen de cette question devra se faire en 2016 dans le cadre de la carte scolaire.

• **Questions de M Séquéla, Conseiller consulaire :**

1) Devant l'augmentation des effectifs du Lycée et dans un contexte de développement accru des relations franco-japonaises, le LFIT pourrait-il engager une réflexion sur la création d'un poste d'enseignant de japonais réservé à un titulaire agrégé de l'Education nationale qui viendrait effectuer son service en complément et en coordination de celui des enseignants japonais en lien avec d'autres matières ?

Le proviseur a déjà répondu à cette question puisqu'elle se trouve être la même que celle posée par les parents d'élèves.

Le conseiller consulaire fait remarquer que lorsque les effectifs étaient moindres, autour de 700, il y avait un poste d'expatrié en japonais. Il s'étonne qu'avec une

perspective à 1300 élèves ce ne soit pas le cas aujourd'hui. Il précise que sa proposition vise la création d'un poste de résident.

Le proviseur partage cet étonnement mais l'explique par la diminution générale du nombre de postes d'expatriés au sein du réseau AEFE.

Le conseiller consulaire regrette que la demande des parents pour une mission d'inspection n'ait toujours pas abouti. Il indique qu'une motion pourrait être proposée par les membres du CE.

2) Suite au Conseil d'administration du 9 mars 2015 durant lequel M. Séguéla, conseiller consulaire, a obtenu l'accord de principe de Mme la Directrice de l'AEFE et de M. l'Ambassadeur de France au Japon que la devise républicaine puisse figurer sur le bâtiment du Lycée et que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit affichée dans l'établissement, la Direction du LFIT peut-elle indiquer la période où l'application de ces deux mesures entrera en vigueur ?

Réponse du proviseur : pour ce qui est de l'inscription de la devise républicaine sur le bâtiment du lycée qui, en effet, fait largement consensus, nous souhaitons naturellement agir sous l'égide du service culturel et du poste, en relation étroite avec le Lycée français du Kansai, afin d'adopter une démarche commune aux deux établissements du réseau AEFE présents au Japon.

Concernant l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, il peut intervenir dès la prochaine rentrée. A noter que la Déclaration universelle des droits de l'Homme était précédemment affichée dans le hall de l'école, à Fujimi.

NB : réponse de l'AEFE à une question posée à l'AFE *"L'ensemble des établissements du réseau sont invités à afficher le texte de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et, toujours en étroite concertation avec nos postes diplomatiques, à apprécier l'opportunité d'un affichage de la devise républicaine et d'un pavoisement aux couleurs nationales et européennes."*

Le conseiller consulaire souhaite que soit établi rapidement un calendrier précis. Il est tout à fait pertinent d'associer dans cette démarche le lycée français de Kyoto mais cela ne doit pas être une contrainte qui retarderait ce projet.

Il pourra l'évoquer avec la sénatrice Claudine Lepage lors de sa venue à Tokyo.

3) Un bilan des actions de prévention en 2014-2015 peut-il être fait pour le CE et la réunion sur les questions de prévention au Japon touchant les élèves - notamment dans le domaine des règles et des lois à respecter - est-elle prévue à l'agenda 2015-2016 ?

Le bilan définitif sera fait lors de la prochaine réunion du CESC qui aura lieu en Juin.

Des bilans intermédiaires ont déjà été présentés lors des CSD et conseils pédagogiques précédents : journée de prévention sur les produits stupéfiants le 1er décembre 2014, intervention devant toutes les classes pour rappeler les

règles de conduites essentielles, opération nettoyage des salles de classes, réunion de la conférence des délégués.

Au cours du mois de février il a été demandé aux professeurs principaux de sensibiliser leurs classes à la question du harcèlement lors notamment des vies de classe. Un lien vers le documentaire de France 2 "Souffre-douleurs : ils se manifestent" a été diffusé.

Actuellement un projet est lancé avec les classes de 5e pour aider les élèves à se responsabiliser face à leur alimentation et à comprendre le travail des personnels de la cantine.

Les interventions auprès des élèves de seconde autour des MST sont en cours d'élaboration avec Mme Rigaudy et les infirmières (prévues en juin).

Les infirmières ont également lancé un programme d'affichage sur les panneaux qui se trouvent à l'extérieur de l'infirmerie ; elles changent le thème chaque mois : le mois dernier l'affichage portait sur l'alimentation, le mois précédent sur la diffusion des microbes et des bactéries et sur la nécessité de se laver les mains. Ce mois-ci est consacré à la gestion du stress et de ses émotions. Les panneaux d'affichage sont visibles par tous les élèves et tout le personnel de l'établissement. Les infirmières essayent de leur donner un caractère interactif. Le prochain, consacré spécifiquement à la gestion du stress, nécessitera d'ailleurs la participation d'enseignants volontaires. Les élèves contribuent en proposant des dessins.

Elles poursuivront cette action par des interventions dans les classes de 3e dans le courant du mois de mai.

Aucune programmation n'est à l'heure actuelle faite pour 2015-2016 ; une première ébauche de planning des actions du CESC sera élaborée en juin. Nous invitons tous les personnels qui se sentent concernés par ces questions à rejoindre le CESC pour faire part de leurs idées et de leurs suggestions.

4) La préparation de la journée de la Laïcité le 9 décembre 2015 au LFIT pourrait-elle faire l'objet d'une concertation et d'une collaboration avec les acteurs institutionnels et les citoyens volontaires au Japon, dans l'esprit de la réserve citoyenne dont les contours restent encore à définir à l'étranger quant à son application ?

Réponse du proviseur : C'est en effet une piste intéressante à explorer en lien avec services consulaires et les représentants élus des français. Toutes les bonnes volontés citoyennes seront naturellement les bienvenues. Il conviendra également que le consul se prononce sur la question.

Au cours d'un échange, les représentants des parents posent deux questions, l'une au conseiller consulaire, l'autre à M. le proviseur : comment établir le lien entre la réserve citoyenne et la laïcité ? La question de la laïcité figure-t-elle dans le règlement intérieur des personnels en contrat local ?

Le conseiller consulaire répond que la laïcité est une des valeurs de la République et qu'elle doit être entendue au sens large.

Le conseiller consulaire espère qu'il n'existe pas de problème connu de prosélytisme dans cet établissement mais et qu'il est important de rester

vigilants. Il demande à la Direction du LFIT si elle a eu connaissance d'infractions à la laïcité. Un membre de la Direction lui répond par la négative. M.Salama et M. le proviseur répondent que la question de la laïcité fait partie du règlement intérieur des personnels en contrat local et lisent quelques extraits de ce règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.